

L'industrie française de la montre

Autor(en): **Dalin, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **47 (1967)**

Heft 3: **L'horlogerie**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Industrie française de la montre

par

M. Michel DALIN

Directeur de la Chambre française de l'horlogerie



1968 va marquer une date capitale pour l'industrie horlogère française et tout particulièrement pour l'industrie de la montre :

— Le 1^{er} janvier 1968 tout d'abord, les rapports horlogers franco-suisses se transformeront, devenant à la fois plus libres et plus féconds. Les récentes négociations Kennedy ont en effet amorcé une certaine libéralisation des réglementations de toutes natures qui pèsent encore sur les rapports de l'industrie suisse avec ses voisins de la CEE.

— Le 1^{er} juillet 1968 ensuite, l'Europe des Six constituera un marché horloger unique, sans droits de douane intérieurs. Le tarif extérieur commun lui-même subira, dès sa mise en place, une réduction de 20 % consentie par les négociateurs européens au Kennedy-Round et qui montre que la CEE, ne sera pas un monde clos, mais un marché ouvert aux courants internationaux, prêt, notamment dans le domaine horloger, à coopérer activement avec la Suisse.

Devant ces deux échéances, désormais très proches, il est intéressant de dresser le tableau de ce que représente actuellement l'industrie française de la montre, c'est-à-dire de rappeler ses structures, le niveau de sa production et celui de ses exportations.

1^o LES STRUCTURES

L'industrie horlogère de petit volume a en France une structure horizontale. Au grand nombre de pièces nécessaires à la fabrication d'une montre correspondent des entreprises strictement spécialisées, aucune fabrique de

montres terminées n'ayant la possibilité de fabriquer elle-même à partir de la matière première toutes les pièces qui lui sont indispensables.

Grâce à cette structure, le prix des montres françaises est compétitif, chaque fabricant de pièces détachées pouvant réduire au maximum ses prix de revient parce qu'il fabrique en grandes séries.

Aussi l'industrie française de la montre est-elle répartie en trois catégories principales de professionnels :

— *Les fabricants de pièces détachées* : chacun d'entre eux est spécialisé dans la production d'une ou deux pièces.

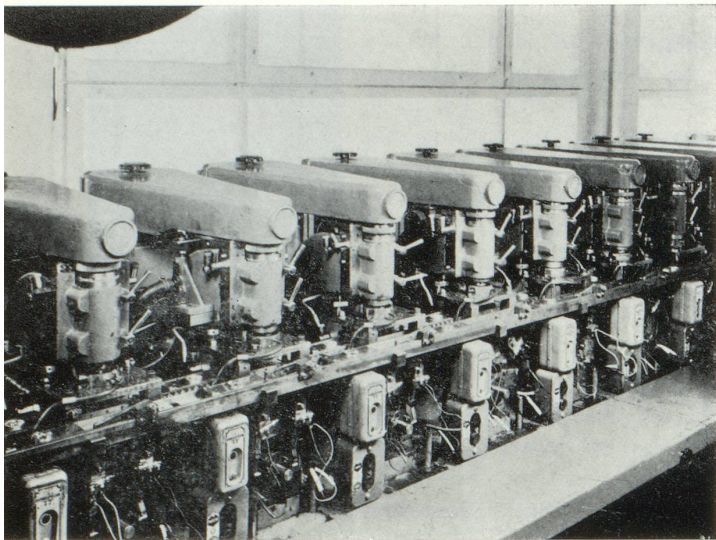
La fabrication de pièces détachées comporte une quarantaine de spécialités qu'aucun fabricant ne cumule. Elle réclame, le plus souvent, un outillage important où l'unité de mesure est de l'ordre du centième de millimètre, quelquefois du millième.

— *Les fabricants établis* : ils achètent aux fabricants de pièces détachées tous les éléments nécessaires à la fabrication des montres terminées.

— *Les manufactures* : elles sont peu nombreuses (3 manufactures ancre et 3 manufactures Roskopf). Ces entreprises fabriquent des montres dont elles produisent elles-mêmes certaines ébauches et pièces détachées. Mais, comme les fabricants établis, elles en achètent aux fabricants de pièces détachées.

On assiste par ailleurs depuis quelques années à un phénomène de concentration des entreprises.

En 1956, en effet, on comptait 310 fabricants établis et manufactures et 150 fabricants de pièces détachées, alors qu'en 1966 la production a été assurée par 130 fabricants de pièces détachées et 181 fabricants de montres.



Éléments d'une machine transfert utilisée dans la fabrication des ébauches en France.

2° LA PRODUCTION ET LES EXPORTATIONS

La production annuelle des montres et mouvements terminés a régulièrement progressé au cours des dernières années. En 1938, la France ne produisait que 2 millions de pièces, tandis qu'elle en fabriquait 4,3 millions en 1956 et 7,6 millions en 1966.

A la production actuelle correspond un personnel de 10 970 personnes environ, dont la répartition est la suivante :

Cadres et employés	2 330
Ouvriers	8 640

Le chiffre d'affaires consolidé de la profession, déduction faite de la valeur des livraisons de pièces détachées aux fabricants de montres, s'est élevé en 1966 à 366 millions de francs, en augmentation de 11,19 % par rapport à 1965.

Cette progression de la production a permis à la France de s'inscrire parmi les principaux pays exportateurs de montres et de pièces détachées de montres.

Ainsi, l'industrie française de la montre qui avait exporté vers les pays étrangers, autres que ceux de la zone franc, 691 182 montres et mouvements en 1956, a vendu en 1966 à ces mêmes pays 2 426 348 pièces. Si l'on compte les ventes vers la zone franc, la France a exporté en 1966 environ 42 % de sa production.

Ses quatre principaux clients sont les États-Unis, l'Allemagne fédérale, l'Argentine et le Brésil.

La France exporte également régulièrement vers les pays producteurs de montres des pièces détachées de fabrication : ébauches, ressorts, spiraux, aiguilles, roues dentées, boîtes, bracelets, etc. et aussi dans le monde entier des pièces détachées de réparation. Ces ventes ont représenté en 1966 la contrevaletur de 59 143 000 F (zone

franc non comprise). Elles ne représentaient que 8 187 000 F en 1956.

Les quatre meilleurs clients de la France pour les pièces détachées ont été, en 1966, les États-Unis, l'Allemagne fédérale, la Suisse et l'Italie. En ce qui concerne la Suisse, il faut noter que si nos exportations ont atteint 9,5 millions de francs, nos importations ont dépassé 25 millions de francs.

Si la montre française a pu acquérir une place honorable sur les marchés étrangers, c'est que les fabricants français appliquent depuis de nombreuses années une politique de qualité qui a fait ses preuves.

En effet, il ne suffisait pas de produire pour exporter, mais encore fallait-il « produire de la qualité ».

Les fabricants français ont été aidés dans cette tâche par le Centre technique de l'industrie horlogère (Cétéhor), organisme reconnu d'utilité publique, dont les ingénieurs tant par leurs recherches techniques que par leurs travaux de laboratoires ou leurs études pratiques de production, ont abouti à des résultats qui ont suscité l'intérêt des techniciens du monde entier.

En outre, depuis 1953, ce Centre contrôle la qualité de tous les mouvements et montres à échappement ancre qui sont exportés.

Les fabricants français ne peuvent en aucun cas être autorisés à livrer sur les marchés étrangers des montres ou des mouvements « ancre » qui n'auraient pas fait l'objet d'un contrôle de qualité favorable par ce Centre. Jusqu'en 1961, la France a été le seul pays producteur de montres — si l'on excepte le Japon — à imposer ce contrôle aux exportateurs de montres.

Il y a d'ailleurs là un excellent argument de vente qu'utilise le Comité d'information de la montre, créé en 1963, dans les campagnes de promotion de la montre française qu'il organise à l'étranger.

*
* *

Ainsi, le dynamisme actuel de l'industrie française de la montre apparaît comme le signe encourageant d'une capacité concurrentielle qui sera bientôt mise sévèrement à l'épreuve.

Il reste cependant souhaitable que les succès présents ne conduisent pas à ralentir ou à négliger un mouvement de concentration qui est plus que jamais nécessaire. Dans l'ensemble économique européen qui se dessine et où la taille des entreprises sera souvent déterminante, il convient que les entreprises horlogères françaises sachent dès maintenant rassembler leurs forces et suivre les heureux exemples que vient de leur donner le secteur des ébauches. C'est à partir d'entreprises puissantes que se créeront les conditions d'une coopération horlogère fructueuse, qui peut seule permettre à l'Europe de garder la première place sur le marché horloger mondial.

M. D.